

N° dossier

Autorisation de traiter des données médicales (tierce personne)

Pourquoi est-ce que nous vous demandons votre autorisation?

La loi nous oblige à vous demander explicitement l'autorisation de traiter vos données médicales ou celles de la personne qui vous représente si cela est nécessaire pour:

- pour traiter ce sinistre;
- pour constater et évaluer les dommages corporels;
- lutter contre la fraude.

Sur quoi porte votre autorisation?

Vous nous autorisez à traiter vos données médicales.

Vous donnez votre accord à un éventuel examen médical par notre médecin-conseil.

Vous demandez à votre médecin les déclarations médicales qui pourraient être nécessaires à la constatation et à l'évaluation des dommages corporels.

Nous protégeons vos données confidentielles

Nous sécurisons les données médicales avec des mesures poussées et seules les personnes compétentes traitent ces données dans la plus grande confidentialité.

Nous pouvons communiquer ces données à vous ou à une personne qui vous représente légalement (par exemple un tuteur, un avocat, un médecin).

Nous pouvons communiquer ces données à d'autres parties si celles-ci peuvent ou doivent les connaître.

Nous pensons par exemple à:

- des autorités compétentes;
- des entreprises appartenant au Baloise Group;
- d'autres entreprises d'assurances;
- des mutualités;
- des réassureurs ou leurs représentants qui traitent aussi le sinistre;
- d'autres parties avec lesquelles nous avons des contrats en tant que responsable, afin de traiter les données dans le respect de la législation en vigueur.

Nous ne communiquons les données à d'autres parties que si cela est nécessaire pour le traitement de votre sinistre (évaluation, indemnisation, règlement).

Si nous communiquons vos données à des parties dans des pays tiers hors de l'UE, nous respecterons strictement les mesures de sécurisation imposées par la législation belge et la réglementation de l'UE.

Nous ne conservons pas vos données indéfiniment

Nous conservons vos données aussi longtemps que cela est nécessaire pour le traitement du sinistre dans lequel vous avez été impliqué.

Donnez votre autorisation ci-dessous:

Nom et prénom du soussigné¹

N° de registre national ou d'Entreprise

Adresse

Qualité²

Tél. domicile GSM

Adresse courriel

Fait à le

Signature

Vos droits

Vous pouvez retirer à tout moment votre autorisation.

Ceci n'a aucune influence sur le traitement des données. Nous pouvons dans ce cas aussi continuer à traiter ces données, même si nous n'avons pas votre autorisation, si:

- cela est nécessaire au traitement de vos polices ou des sinistres dans lesquels vous avez été impliqué;
- cela est nécessaire pour répondre à des obligations ou pour exercer vos ou nos droits spécifiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit de la protection sociale);
- il s'agit du traitement de données personnelles que vous avez divulguées vous-même;
- le traitement est nécessaire pour introduire, exercer ou étayer une action en justice.

Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer lorsqu'il y a une raison à cela.

Plus d'informations?

Si vous voulez connaître précisément vos droits et les limitations légales lors du traitement de données médicales et autres données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique en matière de vie privée sur notre site web (<http://www.baloise.be/vieprivee>). Vous y trouverez également des informations actuelles vous expliquant comment exercer vos droits.

Nous pouvons aussi vous remettre une version papier de notre politique en matière de vie privée.

Coordonnées du responsable du traitement

Si vous avez une plainte ou des questions portant sur le traitement de vos données personnelles, n'hésitez pas à envoyer une lettre ou un courriel au Data Protection Officer de Baloise:

Baloise
Data Protection Officer
City Link
Posthofbrug 16
2600 Antwerpen
Courriel: privacy@baloise.be

Vous avez le droit de porter plainte

Si vous estimez que le traitement des données ne se fait pas dans le respect des lois et des règles en vigueur, vous pouvez porter plainte auprès de l'Autorité chargée de la protection des données (<https://privacycommission.be/fr>).

Renvoyez-nous l'autorisation signée le plus vite possible:

- par courriel à sinistre@baloise.be

Ou

- par la poste à
Baloise
Posthofbrug 16
2600 Antwerpen

¹ Nom et prénom sur la carte d'identité.

¹ Si la victime ne signe pas elle-même ce document, une autre personne peut le signer à sa place. Cette personne doit cependant indiquer la raison ainsi que sa qualité (par exemple tuteur, avocat, médecin).

Important: si vous ne nous autorisez pas à traiter vos données médicales, nous ne pouvons PAS traiter vos dommages corporels NI les indemniser!